DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

ST nº 93.096

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 15 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

07 Décembre 1993 07 Décembre 1993

ETAIENT PRESENTS: MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, Mme PELTIER, QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. LE MAIRE par M. LE GUEUT

Mme PARROU par M. BERLAND
M. MUSSETTI par M. MONNARD
M. DINDINAUD par M. BOISNARD

<u>ABSENTS- EXCUSES</u> :MM. ALONSO - BARON - BARRIERE - MARCONI - MOULINEAU - REVOLAT - TAP.

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 21 Nombre de Votants : 25

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

<u>OBJET</u> : DENOMINATION DE VOIES

VOTE : UNANIMITE

Lors de sa réunion en date du 16 Avril 1993, la Commission

des Affaires Culturelles a étudié la dénomination des voies suivantes :

- Voie d'accès au REFUGE DES AMIS DES BETES DE ROYAN, en limite de commune de MEDIS

Dénomination proposée RUE DE LA PUISADE

- Voie d'accès entre la Rue des CENDRILLES et la Rue des MERLES Dénomination proposée RUE BENJAMIN RABIER Illustrateur
- Les différentes voies d'accès au LOTISSEMENT "LES TERRASSES", situées entre le Boulevard de la PERCHE et l'Allée du MARAIS DE PONTAILLAC

Dénominations proposées IMPASSE DES ALBIZZIAS

IMPASSE DES ALTHAEAS PLACE DES LAVANDES

- La voie en impasse du LOTISSEMENT "LES PETRELS" situé à BIRAT II, Rue des Mouettes

Dénomination proposée IMPASSE DES GRIVES

- La voie de desserte du LOTISSEMENT "LES PINSONS", située en limite de commune entre ROYAN et VAUX SUR MER **Dénomination proposée CHEMIN DE CHAMPAGNOLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Affaires Culturelles
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'attribuer le nom de **RUE DE LA PUISADE** à la voie d'accès AU REFUGE DES AMIS DES BETES DE ROYAN en limite de la Commune de MEDIS,

- d'attribuer le nom de **RUE BENJAMIN RABIER. Illustrateur** à la voie située entre la Rue des CENDRILLES et la Rue des MERLES,
- d'attribuer les noms de **IMPASSE DES ALBIZZIAS, IMPASSE DES ALTHAEAS et PLACE DES LAVANDES** aux voies desservant le LOTISSEMENT "LES TERRASSES",
- d'attribuer le nom d'**IMPASSE DES GRIVES** à la voie desservant le LOTISSEMENT "LES PETRELS"
- d'attribuer le nom de **CHEMIN DE CHAMPAGNOLE** à la voie desservant le LOTISSEMENT "LES PINSONS"

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 Décembre 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS